



Réception du Synode

Évangéliser en prenant soin

Diocèse d'Evry-Corbeil-Essonnes

Désignation des référents synodalité des secteurs pastoraux :

« Nous convertir à la synodalité »

Décret 2 : « [...] Dans chaque secteur, un référent-synodalité sera chargé d'accompagner les processus synodaux. Pour démarrer et en attendant les résultats du chantier sur « l'organisation de notre Église diocésaine », il sera nommé, par le Responsable de secteur après consultation du référent diocésain et de l'équipe pastorale de secteur. Ces référents-synodalité seront des personnes ayant l'expérience de la synodalité. » Actes du synode 2022

Le référent synodalité de secteur peut-être seul ou à deux, en couple ou non. Être deux, peut permettre d'alléger la tâche et de rassembler plus largement.

Une attention doit être portée sur le fait de ne pas se focaliser sur les personnes déjà très engagées.

Il veillera avec bienveillance et en fraternité à ce que la synodalité s'exerce sur le secteur.

Quelques points pour élaborer le profil :

- Avoir une expérience de la synodalité (marcher ensemble sur un chemin de foi),
- Avoir un peu de disponibilité,
- Être capable de travailler avec des personnes différentes,
- Avoir des capacités d'écoute (sans jugement),
- Être capable de pouvoir rassembler,
- Être attentif aux différentes sensibilités que peut contenir le secteur,
- Avoir une connaissance large du tissu local.